

**TABLEAU DES SERVITUDES AFFECTANT LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE SOUZY LA BRICHE**

24 000 000

| TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique) | LOCALISATION | IMPLICATION | REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE | ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE |
|---|--|--|---|---|
| Servitudes de protection des monuments historiques (AC1) - classement | Polissoir au lieudit «La Briche» | Autorisation préalable pour toute construction nouvelle, démolition, déboisement, transformation ou modification situés dans le champ de visibilité de l'édifice protégé | Loi du 31.12.1913 Arrêté ministériel du 28.06.1899. | Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine |
| - inscription | Polissoir de la «Guigneraie» Polissoir de la «Charmille» Vestiges de l'ancienne église | " " " " | Arrêté du 20.3.1899. Arrêté du 20.3.1899. Arrêté du 17.4.1931. | " " " " |
| Servitudes de protection des sites pittoresques (AC 2) - classement - inscription | Vallée de la Renarde Vallée de la Renarde | Autorisation préalable pour toute modification ou construction dans le périmètre classé Obligation pour le propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble situé dans le périmètre du site inscrit d'aviser le Préfet 4 mois à l'avance de ses projets de modification de l'état des sols ou des bâtiments existants | Décret du 15.12.1987. Loi du 02.05.1930 Arrêté ministériel du 1.6.1977. | Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (D.R.I.E.E.-I.F.) à Gentilly " " " " |

| TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique) | LOCALISATION | IMPLICATION | REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE | ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE |
|--|--|---|--|--|
| Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques : -obstacles (PT 2) | Faisceau hertzien Villacoublay-Etampes Ville Sauvage | Les constructions ne doivent pas dépasser les cotes N.G.F. fixées par décret " " " " | Décret du 03.01.1972. | Service National d'Ingénierie aéroportuaire Unité opérationnelle de Vélizy Villacoublay 82 rue des Pyrénées 75970 PARIS Cédex 20 |
| Servitudes relatives à la conservation des eaux (AS 1) | - Captage 256-4-12 - Captage 256-4-13 | Instauration de périmètres de protection autour d'un captage d'eau | Art. L.1321.1 et suivants R.1321.1 et suivants et R.1321.2 du code de la Santé Publique Arrêté préfectoral du | Agence Régionale de Santé Ile de France |
| Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I 4) | Ligne 90 kV Juine : BIRON -Saint Evrout 1 et 2 | Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres. (cf. notice technique) | Loi du 15.6.1906. (article 12) modifiée | RTE Gestionnaire du réseau de transport d'électricité |

| TYPE DE LA SERVITUDE (et code alphanumérique) | LOCALISATION | IMPLICATION | REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE | ORGANISME RESPONSABLE DE LA SERVITUDE |
|---|--------------|---|---|---------------------------------------|
| Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A 4) | La Renarde | Obligation de laisser le passage dans la limite d'une largeur de six mètres | Article L.215.18 du code de l'environnement | SIVSO |